

LE VIGAN

GARD

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25/086



**Arrêté portant permission de voirie : circulation et stationnement.  
Test de résistance des arbres.**

**Le Maire de Le Vigan**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L2211-1, L 2212-2 et L 2213-1.
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23/05/2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- **CONSIDERANT** pour des raisons de sécurité d'évaluer la bonne santé et la résistance des arbres se trouvant sous le cimetière.
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant le test le lundi 21 avril 2025.

**A R R È T E**

**ARTICLE 1 :** Boulevard des châtaigniers dans sa portion comprise entre le bd du plan d'auvergne et la montée du cimetière, le lundi 21 avril 2025 :

A - Le stationnement et la circulation seront interdits.

B - Une déviation sera mise en place au niveau de la rue des casernes et rue du maquis.

**ARTICLE 2 :**

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville

Le 16 avril 2025

**Le Maire  
Sylvie Arnal**

